

## 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACIDE PHOSPHORIQUE 85%  
Nom de la substance : acide phosphorique N° Index : 015-011-00-6  
N° CAS : 7664-38-2  
N° CE : 231-633-2

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :

- nettoyage de minéraux par réduction des oxydes ferreux
- passivation de métaux ferreux
- usage habituel de l'acide phosphorique

*Restrictions d'emploi recommandées* : A ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages. Ces informations seront incluses dans cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ets Daniel Gol  
Fageolles  
81250 - CURVALLE  
Téléphone : +33(0)9 51 03 03 23

Adresse e-mail : danielgol@free.fr

Accès aux centres anti-poisons  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008  
Classe de danger Catégorie de danger Organes cibles Mentions de danger  
Corrosion cutanée Catégorie 1B --- H314  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE  
Symbole de danger / Catégorie de danger Phrases de risque  
Corrosif (C)Corrosif (C) R34  
Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

Pas de données supplémentaires disponibles.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :  
Mention d'avertissement : Danger  
Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Conseils de prudence  
Prévention :  
-P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
Intervention :  
- P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

*Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:*

- acide phosphorique

### *2.3. Autres dangers*

Pas d'autre information disponible.

## *3. Composition/ informations sur les composants*

### *3.1. Substances*

Nature chimique : Solution aqueuse

#### Classification

Composants dangereux Concentration [%] Classe de danger /Catégorie de danger /Mentions de danger

Classification (67/548/CEE)

acide phosphorique

N° -Index : 015-011-00-6

N° -CAS : 7664-38-2

N° -CE : 231-633-2

NN° -C&L : 02-2119752438-31-0000

>= 25 - <= 85

H314

H290

C; R34

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## **4. Premiers secours**

### *4.1. Description des premiers secours*

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

*En cas d'inhalation* : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur). Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

*En cas de contact avec la peau* : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.

*En cas de contact avec les yeux* : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Aller dans une clinique oculaire si possible.

*En cas d'ingestion* : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### *4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés*

Symptômes : Pas de données supplémentaires disponibles.

Effets : Pas de données supplémentaires disponibles.

### *4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires*

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### *5.1. Moyens d'extinction*

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

*Moyens d'extinction inappropriés* : Pas d'information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion. Se décompose par chauffage.

En cas d'incendie: formation d'oxydes de phosphore. La formation de fumées caustiques est possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection )

Autres informations : collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Méthodes de nettoyage - déversement mineur: Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.

Autres informations : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger :

- Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle.

- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

- Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène :

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

- Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

- Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

- Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

- Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides.

- Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

- Ce produit n'est pas inflammable.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

- Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

- Risque d'explosion.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage :

- Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

- Éviter l'humidité. Le produit est hygroscopique. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun :

- Incompatible avec des bases.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pas d'informations disponibles.

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant: acide phosphorique N° CAS 7664-38-2

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME): 0,2 ppm, 1 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition professionnelle indicative

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 0,5 ppm, 2 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition professionnelle indicative EU ELV,

Seuil limite d'exposition à court terme (STEL) 2 mg/m<sup>3</sup> Indicatif

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA): 1 mg/m<sup>3</sup> Indicatif

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).

Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.

En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respirateur. Filtre combiné: B-P2

Protection des mains

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation

Le temps de pénétration exact peut être connu par le producteur des gants et doit être respecté

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Les matières suivantes sont convenables:

Matériel : caoutchouc butyle

Temps de pénétration : >= 8 h

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène

Temps de pénétration : >= 8 h

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle

Temps de pénétration : >= 8 h

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration : >= 8 h

Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré

Temps de pénétration : >= 8 h

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux acides.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : incolore à verdâtre

Odeur : inodore

Seuil olfactif : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

pH : env. 1

Point de congélation : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : non applicable

Taux d'évaporation : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Inflammabilité (solide, gaz) : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Limite d'explosivité, supérieure : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Limite d'explosivité, inférieure : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Pression de vapeur : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Densité de vapeur relative : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Densité : env. 1,48 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Température d'inflammation : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Décomposition thermique : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Viscosité, dynamique : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Explosibilité : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Propriétés comburantes : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

### 9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Conseils : Pas d'information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Pas de données supplémentaires disponibles.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction exothermique avec: Métaux alcalins

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes de phosphore, phosphine

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Irritation

Peau Résultat : effets corrosifs (lapin) (OCDE Ligne directrice 404)

Yeux Résultat : effets corrosifs (lapin)

Sensibilisation

Résultat : Expérience chez l'homme non sensibilisant(e)

Autres informations : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Toxicité aiguë dermale

DL50 : 2740 mg/kg (lapin)

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson : CL50 : 138 mg/l (Gambusia affinis; 96 h)

Bactérie CE50 : 270 mg/l (boues activées)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Résultat : donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Résultat : donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Résultat : donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultat : donnée non disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Résultat : Toutes les valeurs relatives aux effets écotoxicologiques se réfèrent aux substances pures.

Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés:

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU 1805

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

RID : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

IMDG : PHOSPHORIC ACID SOLUTION

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport :8

ADR-Classe : 8; C1; 80; (E)

RID-Classe : 8; C1; 80

IMDG-Classe (Étiquettes; No EMS) : 8; F-A, S-B

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : III  
RID : III  
IMDG : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non  
Etiquetage selon 5.2.1.8 RID : non  
Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non  
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non  
Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

### 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux installations classées : 1611 Stockage d'acide chlorhydrique à plus de 20% en poids d'acide, formique à plus de 50%, nitrique à plus de 20% mais à moins de 70% , phosphorique à plus de 10%, sulfurique à plus de 25%, anhydride phosphorique.

Tableaux des maladies professionnelles : acide phosphorique: A; Listé

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

### 16. Autres informations

#### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R34 Provoque des brûlures.

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.